

N°1 : Le pilote ULM doit limiter le facteur de charge :

- a) car la puissance du moteur est limitée
- b) pour ne pas décrocher aux basses vitesses et pour ne pas dépasser les limites structurales aux vitesses plus élevées
- c) à 4,4 G comme défini par la réglementation
- d) les réponses a et c sont exactes

N°2 : Sur un moteur d'ULM délivrant sa puissance max. à 6000 T/mn, l'adaptation d'un réducteur vous semble :

- a) Préférable pour réduire le couple sur du moteur
- b) Imposé par la réglementation pour réduire le bruit
- c) Indispensable pour un rendement correct
- d) Les trois réponses ci-dessus sont exactes

N°3 : Vous volez à la vitesse de croisière sur un ULM. A partir de ce régime stabilisé, une action sur la commande de profondeur :

- a) vers l'arrière provoque une augmentation de l'incidence, un moment à piquer et une diminution de la vitesse si l'appareil est un « pendulaire ».
- b) vers l'avant provoque une diminution de l'incidence, un moment à cabrer et une augmentation de la vitesse si l'appareil est un « pendulaire ».
- c) vers l'avant provoque une diminution de l'incidence, un moment à piquer et une augmentation de la vitesse si l'appareil est un « multiaxes » .
- d) vers l'arrière provoque une augmentation de l'incidence, un moment à cabrer et une diminution de la vitesse si l'appareil est un « multiaxes ».

N°4 : Sur un ULM, la visite pré-vol :

- a) Ne suit aucun ordre particulier dans la mesure où 90% des contrôles sont effectués.
- b) Permet de vérifier l'état mécanique et l'état de montage de l'ULM. Il est préférable que ces vérifications s'effectuent dans un ordre logique et défini par une « check-list »
- c) Est facultatif lorsque l'appareil est entreposé non démonté dans un hangar.
- d) Les réponses b et c sont exactes

N°5 : En France, le vol en ULM à l'intérieur des nuages est :

- a) Interdit sauf si l'appareil est équipé d'une planche de bord « V.S.V. »
- b) Autorisé, si vous avez la radio.
- c) Autorisé, si vous avez la qualification de vol aux instruments et que l'appareil est équipé d'une planche V.S.V.
- d) Toujours interdit

N°6 : Le vol de nuit en ULM est :

- a) Interdit.
- b) Autorisé.
- c) Autorisé, si vous avez 1 phare et 2 feux de navigation (rouge et vert).
- d) Toléré l'été.

N°7 : Le survol d'une agglomération (village, ville...) par un ULM :

- a) ne peut s'effectuer qu'à une hauteur minimale de 500 ft
- b) ne peut s'effectuer qu'à une hauteur minimale de 1600ft pour les agglomérations d'une longueur inférieure à 1200 m
- c) ne peut s'effectuer qu'avec l'autorisation préalable du Maire de la commune.
- d) est toujours interdit quelque soit l'altitude

N°8 : La voile d'un paramoteur :

- a) est en matière synthétique poreuse pour augmenter la stabilité.
- b) est en matière synthétique imperméable pour favoriser la finesse.
- c) Se dégrade avec le temps et l'exposition à la lumière.
- d) les réponses b et c sont exactes

N°9 : Lors d'un vol en paramoteur, vous êtes surpris par la pluie :

- a) Cela n'affecte en rien votre vol, car vous êtes à l'abri sous la voile.
- b) Vous cessez votre vol, même si vous êtes loin du terrain d'arrivée prévue.
- c) Vous pouvez continuer votre vol en toute sécurité.
- d) Vous corrigez vos paramètres de vol en prenant en compte ce nouvel élément.

N°10 : Le moteur de votre ULM fournit sa puissance max. à 6500 T/mn., un essai au point fixe vous donne un régime plein gaz à 5800 T/mn. max. que décidez-vous ?

- a) Vous décollez, mais vous volerez un peu moins vite.
- b) Vous renoncez au décollage.
- c) Le moteur est encore froid, il chauffera en vol.
- d) Sur un ULM ce n'est pas un problème.

N°11 : Des paramètres énumérés ci-dessous, quels est celui qui permet la plus petite distance de décollage ?

- a) Piste en herbe. b) Piste en dur. c) Piste mouillée. d) Piste en montée.

N°12 : En ce qui concerne le rodage des moteurs d'ULM :

- a) Vous devez vous référer scrupuleusement aux consignes du constructeur, propres à chaque moteur.
- b) Les moteurs actuels ne nécessitent plus de précaution particulière.
- c) Vous ne devez pas dépasser 75% du régime max. les 100 premières heures d'utilisation.
- d) Vous devez pendant la période de rodage n'utiliser que de l'huile minérale.

N°13 : Le phénomène physiologique dû à une insuffisance en oxygène est :

- a) L'hypoglycémie. b) L'hyper ventilation. c) L'hypothermie. d) L'hypoxie.

N°14 : Un paramoteur croise la route d'un parapente qui arrive sur la gauche.

- a) L'ULM a priorité car il est sur la droite du planeur. b) Le planeur a priorité.
- c) L'ULM accélère pour passer devant. d) L'ULM lui signale de changer sa route.

N°15 : Pendant toute la durée du vol, le pilote d'un ULM doit s'efforcer de rester dans un cône de sécurité autour d'un terrain de secours :

- a) oui pour tous les ULM
- b) oui mais uniquement en ce qui concerne les ULM multiaxes et pendulaires, non pour les paramoteurs
- c) Non, si vous êtes équipé d'un parachute de secours.
- d) Non, si vous avez plus de 100 h de vol.

N°16 : Les constructeurs d'ULM emploient souvent sur leurs appareils des pièces fusibles et qui :

- a) doivent céder sous un choc important. b) absorbent une partie de l'énergie du choc.
- c) témoignent de la violence du choc. d) sont à remplacer par des pièces plus résistantes.

N°17 : Le port du casque en paramoteur est :

- a) Obligatoire. b) Recommandé.
- c) Conseillé s'il pleut. d) Obligatoire uniquement pour les élèves pilotes.

N°18 : Est-ce que l'on peut voler avec un ULM qui a perdu son pot d'échappement ?

- a) Oui sous condition que le bruit ne dépasse pas 196 décibels b) Non dans tous les cas
- c) Oui, car la puissance augmente. d) Non, car il peut y avoir des rejets d'huile.

N°19 : Lors d'une promenade en ULM avec retour à l'aérodrome de départ sans escale sur un autre terrain, est-ce que le brevet de pilote et la carte d'identification sont obligatoires à bord ?

- a) Oui.
- b) Non.
- c) toléré sous condition de pouvoir les présenter au plus tard dans les 48 heures aux autorités qui en font la demande.
- d) La carte d'identité suffit en ULM.

N°20 : Des marques d'identification sont obligatoires sur un ULM. Ce sont :

- a) deux chiffres représentant le département où est basé l'ULM et qui sont suivis de deux lettres
- b) le numéro de série et la marque du constructeur
- c) Une première lettre représentant le pays d'immatriculation suivi de 4 autres lettres attribuées par le service d'immatriculation de l'aviation civile.
- d) aucune des réponses ci-dessus n'est exacte

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE
SESSION 2001

CORRIGE

Epreuve Facultative n° 6 bis "U.L.M."

ACADEMIE de CRETEIL

1

a	b	c	d
	■		

8

a	b	c	d
			■

15

a	b	c	d
■			

2

a	b	c	d
		■	

9

a	b	c	d
	■		

16

a	b	c	d
	■		

3

a	b	c	d
			■

10

a	b	c	d
	■		

17

a	b	c	d
	■		

4

a	b	c	d
	■		

11

a	b	c	d
	■		

18

a	b	c	d
	■		

5

a	b	c	d
			■

12

a	b	c	d
■			

19

a	b	c	d
■			

6

a	b	c	d
■			

13

a	b	c	d
			■

20

a	b	c	d
■			

7

a	b	c	d
	■		

14

a	b	c	d
	■		